



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Total

Question écrite n° 15910

Texte de la question

M. Michel Vaxès appelle l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi sur les vives inquiétudes des salariés et des élus quant au projet de fermeture de la direction régionale Sud-Est du groupe Total France. Principale filiale du groupe Total S.A., Total France est la première entreprise française par sa capitalisation boursière et ses résultats largement bénéficiaires, comme la presse en a fait état encore dernièrement. Total est aussi la 4e « major » pétrolière mondiale. Pour autant, le projet de réorganisation de sa direction marketing France annonce la suppression de 244 emplois en France ; 102 emplois directs seront supprimés dans le seul département des Bouches-du-Rhône suite à la fermeture de son établissement de Marseille. Cette décision, dictée par des orientations budgétaires, a pour seul but d'augmenter les dividendes des actionnaires. Elle sera lourde de conséquences pour une zone géographique déjà fortement touchée par les délocalisations. Au moment où le Gouvernement place l'emploi parmi les priorités de son action, il est inacceptable qu'une entreprise impose à la collectivité de nouvelles suppressions d'emplois. En conséquence, il souhaite être informé des mesures que le Gouvernement envisage de prendre pour responsabiliser les entreprises, et mettre un terme à des comportements qui nuisent à l'emploi et à l'économie de notre pays.

Texte de la réponse

L'évolution du marché de la distribution du carburant en France pousse les stations-service à se concentrer sur un nombre de sites plus réduit et offrant plus de services. En ce qui concerne la société Total France, un repositionnement géographique a été décidé, pour les équipes de support et les équipes administratives de la région sud-est de la France, en région lyonnaise. Afin de minimiser les impacts sociaux de cette réorganisation, une solution de reclassement à l'intérieur du groupe, un dispositif de dispense d'activité financé par la société et d'autres mesures d'accompagnement et de mobilité ont été offertes à toutes les personnes concernées. Ce plan d'adaptation a été mis en place en octobre 2007 et s'est achevé le 15 février 2008.

Données clés

Auteur : [M. Michel Vaxès](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (13^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15910

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Économie, finances et emploi

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 5 février 2008, page 908

Réponse publiée le : 13 mai 2008, page 4025